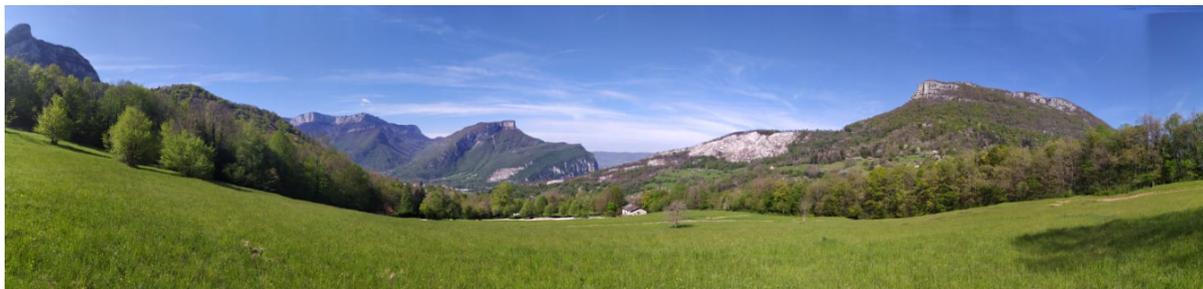


# Quel avenir pour la Rigonnière ?



Document rédigé le 30 mai 2023

## Le contexte de la proposition

Le domaine de la Rigonnière a été acheté par la municipalité dans les années 60 pour créer un centre aéré. Aujourd'hui, l'ensemble du site de la Rigonnière accueille encore de nombreux enfants, randonneurs, promeneurs, sportifs, amoureux de la nature.

Son entretien par des agriculteurs locaux a permis, depuis, de préserver les sols, la biodiversité, la faune, flore, les sources et garder un lieu ouvert.

Un collectif d'habitants de Voreppe, de résidents de Racin et d'usagers du site (associations sportive et artistique) s'est uni autour d'un **seul projet commun d'avenir pour la Rigonnière**.

Notre projet est animé par des motivations profondes qui visent à :

- Préserver le site de la Rigonnière dans son usage agricole actuel, pour transmettre aux générations futures ce patrimoine exceptionnel,
- Inscrire une continuité d'histoire affective que de nombreux Voreppins ont avec ce site, dans le respect du passé, du présent, et de l'intérêt public,
- Permettre l'accueil ponctuel dans le cadre scolaire et avec le nouveau projet de centre d'accueil et de loisirs, pour des activités en lien avec la Nature.

## 1. Protéger, préserver et transmettre aux générations futures

Ce projet doit permettre de créer les conditions d'une sanctuarisation des 3 prairies pour :

- Protéger le site de toute pollution et dégradation, maintenir le paysage ouvert (notamment pour diminuer le risque d'incendie)
- Préserver la flore (on trouve à la Rigonnière des tilleuls anciens classés remarquables, des bosquets de nidification, des pieds d'orchidées rares recensées par l'association des orchidées de France) et la faune (on observe des chevreuils, reptiles, renards, chauve-souris, rapaces et autres espèces...)
- Protéger la fontaine et les sources d'eau naturellement présentes.

Ainsi, nous proposons la mise en place d'une **ORE** (obligation réelle environnementale), cosignée avec une ou des associations environnementales à identifier. Cette forme légale de contrat fixe les choix d'aujourd'hui de préservation du site pour le futur.

La signature d'une telle convention marquerait une volonté forte de notre ville et de la Mairie à s'engager concrètement dans une démarche équilibrée de responsabilité environnementale dans un contexte logique de densification urbaine de Voreppe.

En complément de l'ORE et pour renforcer la protection du site, nous proposons de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme des 3 parcelles en zone Agricole et non plus Agricole Bâti.

Enfin, dans cette volonté de préserver, protéger et transmettre, le projet prévoit de laisser la possibilité de faire perdurer les activités actuelles du site :

- continuité de l'entretien par un agriculteur professionnel local pour la fauche des prairies, sans artificialisation des sols, sans clôture même provisoire afin de laisser libre l'accès aux différentes parcelles,
- conservation des ruches et possibilité de favoriser l'apiculture en dédiant des zones de fleurs mellifères,
- conservation des cibles du club du tir à l'arc.

Le projet s'inscrit dans une continuité d'histoire du site en favorisant sa découverte et son apprentissage

## 2. Faciliter la découverte, l'accueil et l'apprentissage

Le site de la Rigonnière a une histoire commune avec les enfants de Voreppe. Le projet prévoit de permettre cette continuité d'histoire en facilitant l'accueil des enfants en classe verte à la journée, pour y suivre des activités pédagogiques portées par les enseignants, en lien avec la nature, l'écologie et la biodiversité.

L'histoire de la Rigonnière rime aussi avec jeunesse, souvenir de vacances et aventure. Le projet prévoit de recréer un lien avec cette histoire,

- en faisant du site un espace nature complémentaire au projet de nouveau centre d'accueil et de loisirs à Voreppe.
- en offrant la possibilité de nuitées ponctuelles sous tipis avec projet pédagogique en lien avec la nature, pour l'effectif d'une classe et ses accompagnants

Enfin, tous les autres usagers du site tels que les promeneurs, collégiens, sportifs ont à cœur de pouvoir profiter et mieux comprendre l'importance du site.

Le projet propose la constitution d'un cahier des charges avec la Mairie pour définir les conditions de l'occupation ponctuelle de la maison, au bénéfice d'associations constituées et autorisées. Ces associations seraient sélectionnées par la Mairie sur des critères d'objet social en lien avec le bien être naturel, la nature et l'environnement (observation de la flore, de la faune, de la géologie...). Un engagement de respect indispensable des infrastructures, de la biodiversité, des prairies, du site et de son cadre en général sera exigé dans ce cahier des charges.

Ainsi, faciliter cette découverte et cet apprentissage du site passe par un nombre d'aménagements limités, dans le respect de la volonté de protéger le site et de ne pas accroître le flux de véhicules sur la route de Chalais.

- L'entretien du sentier qui chemine depuis le parking des randonneurs serait renforcé
- Le site serait agrémenté dès l'entrée de panneaux attractifs, éducatifs et pédagogiques sur la faune et la flore
- La maison existante et sa grange seraient aménagées en salle hors sac (avec avancée de toit attenante), sanitaires, point chaud, stockage, dortoir.
- L'espace devant la maison serait à nouveau végétalisé.
- La zone de jeux pour les enfants serait réinvestie à l'endroit actuel avec des équipements et des bancs en bois rénovés, inspirés par la nature et construits par un artisan local ou association de Voreppe.
- Quelques observatoires de la nature pourraient également être disposés aux abords de la prairie pour faciliter la découverte de la faune
- Une zone de parking permettant le stationnement d'un nombre limité de véhicules avec place handicapé, serait aménagée et permettrait le retournement de véhicules de la taille d'un minibus.



## Annexes au projet

### Protéger les prairies permanentes : une priorité pour la biodiversité et l'agroécologie

© INRAE

Une étude menée par des chercheurs de l'institut INRAE et du CNRS dans le Sud-Ouest de la France montre que la disparition passée des prairies permanentes au profit des cultures annuelles a des effets rémanents observables sur plus de 20 ans sur la biodiversité d'aujourd'hui. Leurs résultats publiés dans la revue PNAS le 6 janvier 2020 appellent à sanctuariser les prairies permanentes afin de freiner le déclin de la biodiversité.

Publié le 07 janvier 2020

illustration Protéger les prairies permanentes : une priorité pour la biodiversité et l'agroécologie © INRAE

L'agriculture intensive et la destruction des milieux naturels est une des causes majeures de la crise que connaît la biodiversité à l'échelle planétaire, européenne et française. A ce jour, la plupart des études s'intéressant aux effets de l'agriculture sur la biodiversité se sont focalisées sur leurs effets immédiats, ignorant leurs potentiels effets rémanents à long terme. Grâce à des relevés des modes d'occupation des sols réalisés depuis plus de 20 ans, dans une zone d'étude de plus de 450 km<sup>2</sup> de l'Ouest de la France regroupant 11 000 parcelles agricoles, les chercheurs ont quantifié l'impact de la destruction passée des milieux naturels sur la biodiversité actuelle. La biodiversité a été analysée au sein de différents groupes d'espèces sauvages : des plantes, des oiseaux, des insectes pollinisateurs tels que les abeilles sauvages et des syrphes, des insectes herbivores comme les criquets et des prédateurs comme les carabes et les araignées.

Elles constituent la base de l'alimentation en fourrage des éleveurs et présentent souvent un niveau de diversité qui donne une haute valeur écologique. Mais cette diversité n'est pas toujours prise en compte dans les stratégies agricoles et économiques.

Prairie diversifiée

La grande majorité des agriculteurs attendent des prairies qu'elles soient productives, diversifiées, et de bonne qualité fourragère les prairies permanentes diversifiées ont beaucoup d'atouts pour les exploitations agricoles : capacité de résilience vis à vis du changement climatique, faible coût de production, contribution à la santé animale.

Elles constituent la base de l'alimentation en fourrage des éleveurs et présentent souvent un niveau de diversité qui donne une haute valeur écologique. Mais cette diversité n'est pas toujours prise en compte dans les stratégies agricoles et économiques.

#### **C'est quoi une bonne prairie ?**

C'est une notion très subjective. Une proposition de définition peut-être la suivante : une prairie est un agrosystème principalement herbacé dont la flore est spontanée et diversifiée (plantes précoces et tardives, graminées et dicotylédones), qui n'a pas été semé ni retourné depuis au moins 10 ans. La

bonne prairie doit-elle avoir une forte teneur en protéine pour augmenter la production ou doit-elle être diversifiée pour permettre un meilleur goût des produits laitiers et carnés ?

### **Les différents atouts de la diversité des prairies**

D'abord la diversité floristique favorise l'ingestion et incite les bêtes à consommer une plus grande quantité de fourrage. Une prairie à forte diversité présente aussi une plus grande souplesse, permettant son exploitation à des dates variables sans pour autant pénaliser trop fortement son rendement. La prairie diversifiée permet ensuite de renouveler le tapis herbacé à moindre coût. Une fauche tardive, pas trop rase, et un pâturage modéré permettent aux plantes de finir leur cycle et de renouveler le stock de graines contenu dans le sol. Enfin la diversité comme atout santé du troupeau : les différentes herbes produisent un cocktail de métabolites secondaires ayant des propriétés thérapeutiques. Des travaux scientifiques sont en cours sur leurs effets (antiparasitaires, anti-infectieux, antioxydant, etc.).

### **Biodiversité : faune et flore des prairies et des haies**

#### **La flore :**

Ce que l'on appelle herbe dans une prairie permanente, c'est en fait une multitude de plantes (de plusieurs dizaines à plusieurs centaines) qui apportent l'essentiel de l'alimentation des herbivores.

- Graminées : Dactyle pelotonné, Fétuque des prés, Fléole des prés, Pâturin des prés, Ray-grass anglais, Ray-grass d'Italie,
- Légumineuses : Lotier corniculé, Luzerne cultivée, Sainfoin cultivé, Trèfle blanc, Trèfle violet, ...
- Autres : pâquerette, orchis bouffon, orchis brûlé, orchis moustique, renoncule bouton d'or, sauge des prés, gaillet jaune, piloselle, marguerite, ophrys abeille, brunelle commune, campanule fausse raiponce, gesse des prés, achillée millefeuilles, chardon penché, thym serpolet, carotte sauvage, centaurée des prés...

On peut aussi y voir, dès le début du printemps, des primevères, des violettes, des tulipes sylvestres, des narcisses des poètes... En automne, c'est au tour des fleurs de colchique.

#### **La faune :**

- Insectes : abeilles, bourdons, sauterelles, grillons champêtres, tous types de criquets (mélodieux, des adrets...), coléoptères (bousiers)
- Oiseaux : Alouette des champs, caille de prés, perdrix grise, pie-grièche, bruant jaune, chouette hulotte et chouette effraie, troglodyte mignon, mésange charbonnière, grive musicienne, étourneau sansonnet, pic vert, rouge gorge, rossignol, coucou, tourterelle, fauvette.

Par ailleurs, certains oiseaux ne peuvent vivre que dans les prairies : Par exemple, le râle des genêts est inféodé aux prairies inondables des zones fluviales, alors que l'outarde canepetière se maintient dans les prairies semées et jachères des grandes plaines Mammifères : Lérot ou loir, musaraigne, renard roux, lapin de garenne, lièvre,